



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 FÉVRIER 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D4 - Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Assainissement

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Arthur AUGER à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D4 - Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Assainissement**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 19 février 2026,

Après avoir adopté le compte financier unique 2025 du Budget annexe Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

- déficit cumulé de fonctionnement de 68 846,27 €,
- excédent d'investissement de 67 235,54 €
- état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2025 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
49 361,30 €	0,00 €	- 49 361,30 €

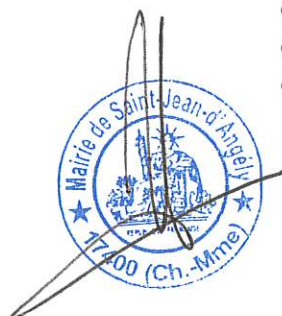
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2026 du Budget annexe assainissement le résultat comme suit :

- affectation au compte 002 – section dépenses - du déficit reporté de la section de fonctionnement de la somme de 50 972,03 €.
- affectation au compte 001 – section recettes - de l'excédent reporté de la section d'investissement de la somme de 17 874,24 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**


**La Secrétaire de séance,
Anne DELAUNAY**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.